

La Brève

1. - **Chambres de métiers et de l'Artisanat** -
- **Chiffres clés** -
2. - **L'actualité des confédérations** -
- **Présidents de CRMA - Accord cadre** -
3. - **Commission des Conjoints - Concertation** -
- **Nominations - Ils ont dit...**
4. - **Les Brèves - L'agenda** -

Lettre d'information bimensuelle N°154 - 1er mai 2005

Chiffres clés

Sur les 74 listes labellisées UPA, les candidats UPA ont recueilli 85% des sièges d'administrateurs de Chambres de métiers et de l'artisanat -CMA- dans le collège des activités, contre 14% aux listes "Artisans de notre avenir", 6% aux listes présentées par le CIDUNATI et 1% aux candidats boulangers non UPA.

Dans le collège des organisations professionnelles, l'UPA a remporté 63% des sièges, contre 32% aux listes "Artisans de notre avenir" et 4% au CIDUNATI.

Ainsi au total, les listes labellisées UPA ont remporté 2053 sièges, soit 77% du total, loin devant les listes "Artisans de notre avenir" qui ont totalisé 538 sièges (20%), les listes CIDUNATI, 54 sièges (2%) et les candidats boulangers non UPA (1%).

Si l'on fait le détail des résultats obtenus par chacune des confédérations membres de l'UPA sur l'ensemble du territoire, la CNAMS a recueilli 33% des sièges, la CAPEB 31% et la CGAD 16%. Ainsi, 80% des nouveaux administrateurs sont issus de confédérations membres de l'UPA. Les autres élus obtiennent 20% des sièges, dont 12% à la FFB et 2,5% au CIDUNATI.

CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT Le 3ème tour confirme la victoire de l'UPA

Les candidats présentés par l'UPA pour siéger au Bureau de l'Assemblée permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat, ont tous été élus.

Lors des élections aux Chambres de métiers et de l'artisanat du 9 mars 2005, l'UPA a obtenu 63% des voix lui permettant d'obtenir 77% des sièges d'administrateurs de Chambres de métiers et de l'artisanat dans les départements où elle présentait des listes. En outre, 83 Présidents de Chambres de métiers et de l'artisanat sur un total de 106 appartiennent à une confédération membre de l'UPA (CAPEB, CNAMS, CGAD). A l'issue de ce scrutin, des élections primaires ont été organisées entre les présidents de Chambres de métiers et de l'artisanat afin de déterminer les candidats UPA à l'élection des membres du Bureau de l'Assemblée permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat -APCMA-. Tous les candidats présentés par l'UPA ont été élus (voir ci-contre), au premier rang desquels figure Alain Griset, le Président, qui a donc été renouvelé pour effectuer un nouveau mandat de cinq ans. L'UPA se félicite de ce résultat qui va permettre, sur tous les sujets essentiels concernant l'artisanat, d'organiser une concertation entre le Bureau de l'APCMA et les instances nationales de l'UPA afin d'aboutir

à des positions communes. Voici donc la composition du Bureau de l'APCMA à l'issue de l'élection du 20 avril 2005 UPA-CGAD :

Président
Alain GRISET, UPA-CNAMS

1er Vice-Président
Jean-Vincent BOUSSIQUET, UPA-CAPEB

2ème Vice-Président
Jean-Claude CHOQUET, UPA-CGAD

3ème Vice-Président
Pierre MARTIN, UPA-CNAMS

Trésorier
Pascal KNEUSS, UPA-CGAD

Trésorier adjoint
Paul GROSJEAN, UPA-CAPEB

Secrétaire
Marcel CHIFFLOT, UPA-CAPEB

Secrétaire adjoint
Rolande SASSANO, UPA-CGAD

Secrétaire adjoint
Jean-Louis MAITRE, UPA-CNAMS

Secrétaire adjoint
Marie-Christine GAULTIER, UPA-CGAD

Secrétaire adjoint
Yves PETITJEAN, UPA-CAPEB

Secrétaire adjoint
Michel SERRA, UPA-CNAMS

- Alsace
Bernard STALTER, CNAMS
- Aquitaine
Maurice PRAUD, UPA-CNAMS
- Auvergne
Christian VABRET, boulanger
- Basse-Normandie
Jean-Pierre CONRAUD, FFB
- Bourgogne
Pierre MARTIN, UPA-CNAMS
- Bretagne
Jean-Claude MOY, UPA-CAPEB
- Centre
J-V BOUSSQUET, UPA-CAPEB
- Champagne-Ardenne
André SECONDE, UPA-CAPEB
- Corse
- Franche-Comté
Robert CARNET, UPA-CAPEB
- Haute-Normandie
Bruno LEFEBVRE, UPA-CNAMS
- Ile-de-France
Bernard CARLIER, UPA-CNAMS
- Languedoc-Roussillon
André SYLVESTRE, UPA-CAPEB
- Limousin
J-Claude PIERRE, UPA-CNAMS
- Lorraine
- Midi-Pyrénées
Serge CRABIE, UPA-CAPEB
- Nord-Pas-de-Calais
Alain GRISSET, UPA-CNAMS
- Pays de la Loire
J-Claude CHOQUET, UPA-CGAD
- Picardie
Auguste LECREPS, UPA-CAPEB
- Poitou-Charentes
Alain TESTAUD, UPA-CNAMS
- Provence Alpes Côte-d'Azur
Albert MOZZATTI, CAPEB
- Rhône-Alpes
AUDOUARD Alain, UPA-CNAMS

Légendes :

-“UPA-CAPEB”, “UPA-CNAMS”, “UPA-CGAD” : Président issu d'une liste labellisée par l'UPA lors du scrutin du 9 mars.

-“CAPEB”, “CNAMS”, “CGAD” : Président membre d'une confédération de l'UPA mais issu d'une liste non labellisée par l'UPA.

L'actualité des confédérations

Après l'Assemblée générale du 31 mars à Nantes, la CAPEB réunissait son Conseil d'administration le 14 avril. A cette occasion, le Président de la Confédération, Jean Lardin, a été réélu pour trois ans, Marc Westrelin a été élu Vice-Président pour un an, Jean-Vincent Boussiquet a été réélu trésorier adjoint pour trois ans et Jean-Marie Carton a été élu Secrétaire pour trois ans. N'étaient pas soumis à réélection et demeurent donc membres du Bureau : Patrick Liebus (1er Vice-Président), Dany Bourdeaux (Vice-Présidente), Roger Caligaris (Secrétaire adjoint) et André Cottenceau (Trésorier). En outre, Jean-Marie Carton a été désigné pour représenter la CAPEB au Conseil national de

l'UPA, en remplacement de Gérard Lemouzy qui est parti en retraite et dont nous saluons les 40 années qu'il a consacrées au syndicalisme artisanal. De son côté, la CNAMS tenait son 38ème congrès à Toulouse le 18 avril en présence du ministre de l'Artisanat et du ministre de la Santé, ancien maire de Toulouse. Le Conseil d'administration a décidé à cette occasion de nommer Alain Estival, Président de la Fédération nationale des artisans du taxi -FNAT- comme membre du Conseil national de l'UPA, en remplacement de Luc Barrière. Les autres membres CNAMS du Conseil national sont Pierre Perez, Pierre Martin, Francis Davoust et Philippe Goj.

ACCORD CADRE

Mobilisation en faveur de l'apprentissage



L'apprentissage constitue sans nul doute l'une des filières de formation les plus performantes en termes d'accès à l'emploi. Ainsi, 80% des apprentis sont embauchés à l'issue de leur formation. A elles seules, les entreprises artisanales accueillent près de la moitié des apprentis de l'hexagone, soit 175000 jeunes par an. Or, le simple renouvellement de la population active de l'artisanat nécessiterait l'entrée en apprentissage de 50 000 jeunes supplémentaires par an. C'est la raison pour laquelle l'UPA et l'ensemble des organisations professionnelles de l'artisanat, accentuent cette année leur mobilisation en faveur de l'apprentissage. Ainsi, les trois confédérations membres de l'UPA (CAPEB, CNAMS, CGAD), respectivement représentatives de l'artisanat du bâtiment, de

l'artisanat de production et des services, et de l'artisanat de l'alimentation, ont signé mardi 19 avril, aux côtés du ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale et du Secrétaire d'Etat à l'Insertion professionnelle des jeunes, un accord cadre consacré au développement de l'apprentissage. Cet accord a notamment pour but de mettre en œuvre les dispositions de la loi de cohésion sociale consacrées à l'apprentissage. De fait, l'UPA soutient clairement l'objectif fixé par Jean-Louis Borloo de passer d'un total de 350 000 apprentis aujourd'hui à 500 000 "étudiants des métiers" en 2009. Parallèlement, l'UPA et les organisations professionnelles du secteur, poursuivront leurs initiatives en faveur de l'apprentissage : en améliorant chaque fois que possible le statut des apprentis qui déjà bénéficie d'une rémunération et d'une protection sociale ; en menant des actions de communication destinées à révéler les atouts de l'apprentissage ; en invitant l'Education nationale à définir avec les organisations professionnelles de l'artisanat les moyens d'ouvrir l'enseignement scolaire au monde des entreprises et d'améliorer l'orientation des jeunes vers l'apprentissage ; en demandant enfin aux pouvoirs publics de revaloriser le statut de l'artisan maître d'apprentissage.

Les vertus du projet de loi Jacob



La Présidente de la commission des conjoints, Roselyne Lecoultre, lors de la réunion du 20 avril à l'UPA.

La commission des Conjoints qui se réunissait à l'UPA le 20 avril s'est particulièrement penchée sur le projet de loi en faveur des petites et moyennes entreprises précédemment présenté en Conseil des ministres et qui doit être examiné par les parlementaires avant l'été. La Présidente de la commission, Roselyne Lecoultre, a mis en évidence les motifs qui font de ce projet de loi une grande avancée pour l'artisanat. En effet, ce texte rend obligatoire le choix d'un statut pour les conjoints d'artisan ; de plus les conjoints collaborateurs seront affiliés au régime d'assurance vieillesse. Enfin, il tend à renforcer la formation des conjoints. Autant de dispositions qui visent à la fois à garantir aux conjoints une meilleure protection

et à promouvoir leur rôle au sein de l'entreprise. Soucieux d'inciter les parlementaires à adopter les articles du projet de loi consacrés aux conjoints d'artisan, les membres de la commission ont envisagé l'envoi de lettres-types aux députés et sénateurs, manifestant à la fois le caractère positif de ces mesures et l'approbation qu'elles recueillent de la part de l'UPA. En outre, la commission a proposé à l'UPA d'adresser un message aux Présidents de Chambres de métiers et de l'artisanat -CMA-, les invitant quand ce n'est pas encore le cas, à instituer la gratuité de l'immatriculation des conjoints d'artisan au Répertoire des métiers. De même, la commission s'est montrée franchement favorable à l'instauration d'une aide pour le remplacement d'un ou de plusieurs salariés en congé de maternité ou d'adoption. Enfin, la commission a fait référence au rejet par l'UPA de l'article du projet de loi tendant à créer une "société civile artisanale à responsabilité limitée" dont les caractéristiques ne répondent absolument pas aux besoins de l'artisanat.

CONCERTATION

L'UPA reçoit le Secrétaire Général de FO

Les manifestations syndicales du 5 février dernier ne sont pas restées sans résonances. On se souvient en effet que le gouvernement, pour répondre à la revendication centrale relative à l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, avait d'une part revu à la hausse les rémunérations pour 2005 dans la fonction publique et appelé d'autre part les branches professionnelles à revaloriser les minima salariaux. Cet appel a été entendu par le Secrétaire Général de Force Ouvrière, Jean-Claude Mailly, qui a sollicité une rencontre avec l'UPA afin d'évoquer la question des salaires dans l'artisanat, et plus largement, de traiter des différentes négociations paritaires en cours : pénibilité au travail, emploi des seniors, convention de reclassement personnalisé... Lors de leur rencontre avec le patron de FO, le Président et les Vice-Présidents de

l'UPA ont rappelé que les branches de l'artisanat ont le souci de revaloriser les salaires afin de mieux combattre les difficultés de recrutement ; ils ont aussi réaffirmé que la détermination des minima salariaux relève des partenaires sociaux des différentes branches professionnelles et que le gouvernement n'a donc pas à intervenir dans ce domaine.



Rencontre du 20 avril entre le Président et les Vice-Présidents de l'UPA, et le Secrétaire Général de Force Ouvrière, Jean-Claude Mailly.

Nominations

UPA DOUBS

Claude Roy -CGAD-, succède à la présidence à Jacques Blanc -CAPEB-.

UPA LOIRE-ATLANTIQUE

Patrick Moreau -CAPEB-, succède à la présidence à Joseph Brûlé -CGAD-.

Ils ont dit...

TAXE PROFESSIONNELLE

"Aucune petite entreprise, quel que soit son secteur, ne verra sa taxation augmenter... La réforme se traduira non seulement par un changement d'assiette plus favorable à l'investissement et à l'emploi, mais aussi, et c'est le cap essentiel de cette réforme, par un allègement substantiel et permanent de la charge totale de l'impôt."

Le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, le 15 avril dernier devant un parterre d'entrepreneurs de Haute-Savoie réunis à Bonneville.

LUNDI DE PENTECOTE

"La journée rapportera deux milliards d'euros, intégralement destinés aux personnes âgées et handicapées pour développer leur autonomie et améliorer les dispositifs d'accueil et de soins".

Le Chef du gouvernement à propos du lundi de pentecôte et du versement par les entreprises de 0,3% de leur masse salariale annuelle.

"Nous soutenons évidemment le principe d'une mesure de solidarité. Mais il me paraît très difficile d'appliquer la mesure proposée sans créer des conflits avec les salariés. J'ai le sentiment que les artisans vont s'acquitter du prélèvement mais que leurs salariés resteront chez eux. Dommage que le gouvernement n'ait pas consulté les partenaires sociaux sur cette question".

Le Président de l'UPA, Pierre Perrin, interrogé par plusieurs medias (Figaro, Le Monde, RTL...).

Traité et neutralité

Que penser de la constitution européenne ? Comme à son habitude l'UPA n'a pas souhaité se prononcer officiellement sur un débat politique qui dépasse son champ d'intervention. En revanche, l'UPA a toujours veillé à ce que les entreprises artisanales ne soient pas laissées à l'écart de la construction européenne. En outre, elle porte plusieurs revendications sur le plan européen: la nécessité d'harmoniser les règles fiscales et sociales des différents pays membres ; la priorité à la règle du pays d'accueil (les entreprises appliquent les règles fiscales et sociales du pays dans lesquelles elles interviennent) en opposition à celle du pays d'origine ; la fin d'un déni de représentation des petites entreprises en Europe (l'UEAPME doit être reconnue partenaire social à part entière)... Pour sa part, le ministre de l'artisanat, Christian Jacob, dans le discours qu'il a prononcé au congrès de la CNAMS à Toulouse, a clairement invité le monde de l'artisanat à se mobiliser en faveur du Traité établissant une constitution pour l'Europe.

La Première entreprise de France repart à l'assaut du petit écran

Attention, nouvelle campagne télévisée en préparation. Particulièrement vouée aux jeunes, elle utilisera un procédé publicitaire inattendu destiné à les surprendre et à les mobiliser. Vous avez donc rendez-vous avec la "Première entreprise de France" sur toutes les chaînes généralistes, chaque fin de semaine, depuis le jeudi 12 mai jusqu'au dimanche 12 juin.

Assurance maladie : l'UPA confortée

Tout le début de l'année 2005 a été marqué par le renouvellement des conseils d'administration des caisses d'assurance maladie, sachant que le Medef et la CGPME avaient décidé de participer de nouveau à la gestion de ces organismes. L'UPA, dont les administrateurs sociaux ont géré seuls pour la partie employeurs les CPAM, URCAM et UGECAM, pendant près de cinq années, a récolté les fruits de son travail puisqu'à l'issue du renouvellement, elle reste de loin l'organisation patronale comptant le plus de présidences et de vice-présidences. Ainsi, l'UPA détient 8 présidences de CPAM contre 2 au Medef et 1 à la CGPME et 50 vice-présidences contre 41 au Medef et 12 à la CGPME. De même, les 2 présidences d'URCAM détenues par le collège employeurs sont revenues à l'UPA. Enfin, et même si tous les résultats ne sont encore connus, l'UPA compte d'ores et déjà 3 présidences d'UGECAM sur les 4 qu'elle détenait en 2001.

L'Equipe de France sur les starting blocks

L'équipe de France des métiers se prépare aux 38èmes Olympiades des métiers qui auront lieu du 26 au 29 mai 2005 à Helsinki en Finlande. Après avoir suivi un stage de préparation physique et mentale en montagne en février dernier, les concurrents se consacrent aux ultimes préparatifs. L'équipe est composée à 34% de jeunes en contrat d'apprentissage, de 24% de lycéens ou étudiants et d'autant de salariés en contrat à durée indéterminée, de 8% de salariés en CDD et de 3% de chefs d'entreprise. En outre, la région Alsace est la mieux représentée avec 6 participants, suivie de Rhône-Alpes (5).

"L'Europe et l'apprentissage"

Les prochaines "Rencontres sénatoriales de l'apprentissage" organisées conjointement par le Sénat et l'Assemblée permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat -APCMA-, auront lieu le 11 mai 2005 au Palais du Luxembourg sur le thème "L'Europe et l'apprentissage". Trois cents jeunes apprenti(e)s seront exceptionnellement invité(e)s dans l'hémicycle du sénat et pourront poser des questions aux ministres présents, Christian Jacob et Laurent Hénart.

18 AVRIL

Participation du Président de l'UPA, à la clôture du congrès de la CNAMS.

19 AVRIL

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du FNPCA.

Entretien du Président de l'UPA avec le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Jean-François Lamour.

Réunions des Présidents de Chambres de métiers et de l'artisanat de la CAPEB, de la CNAMS et de la CGAD, puis de tous les Présidents UPA de CMA, en vue de l'Assemblée générale constitutive de l'APCMA.

20 AVRIL

Rencontre à l'UPA entre le Président et les Vice-Présidents d'une part, le Secrétaire Général de Force Ouvrière, Jean-Claude Mailly, d'autre part.

Réunion de la commission des Conjointes de l'UPA présidée par Roselyne Lecoultré.

Entretien du Président de l'UPA avec le Directeur des entreprises commerciales, artisanales, des services et libérales, Jean-Christophe Martin.

21 AVRIL

Conseil national de l'UPA.

26 AVRIL

Rencontre du Président de l'UPA avec les Présidents de la CANAM, de la CANCAVA et de l'ORGANIC.

27 AVRIL

Audition du Président de l'UPA par le rapporteur du projet de loi "Entreprises" au Sénat, Gérard Cornu.

4 MAI

Comité directeur de l'UPA

